



ADDITIF N° 001

RELATIF A L'APPEL D'OFFRES N°01, 02, 03, 04 et DC n°01, 02

Le Maire de la Commune de Mfou informe le soumissionnaire de l'appel d'offres ci-dessous de certaine modification

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
1- Les AO relatifs à la construction de quatre (04) forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (PMH)	1- LES REFERNCES ■ AAO n°001/ AONO/C-MFOU/CIPM/2026 pour la construction de cinq (05) forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (PMH) ; ■ AAO n°07/AONO/C-MFOU/CIPM/2026 pour la construction de quatre (04) forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (PMH) ;
8- MODE DE SOUMISSION (DAO n°04) RAS	8- MODE DE SOUMISSION Le mode de soumission pour la consultation relative au DAO n°04 est "HORS LIGNE"
9- CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION Chaque soumissionnaires devra joindre a ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main délivrée par une banque de première ordre agréée par le MINFI (DAO n°04)	9- CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbré acquitté à la main délivrée par une banque de première ordre agréée par le MINFI. Ledit cautionnement doit être accompagné du récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et de Consignations CDEC (DAO n°04)
13- REMISE DES OFFRES (DAO n°01, 02, 02 et 03) AAO : Les offres devront être déposées auprès de la SIGAMP de la Commune de Mfou, au plus tard le 24 mars 2026 (DAO n°01, 02 et 03) et le 30 mars 2026 (DAO n°02) RPAO : la date et heure limite de remise des offres : Date : 04 février 2026 (DAO n°01, 02 et 03) ; Date : 27 mars 2026 (DAO n°02).	13- REMISE DES OFFRES AAO et RPAO : les offres devront être déposées auprès de la SIGAMP de la Commune de Mfou, au plus tard le 27 mars 2026 (DAO n°01, 02, 03 et 04) et le 30 mars 2026
15.1- Critères éliminatoires De la non production au-delà du délai 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors l'ouverture des plis (exceptées la	15.1- Critères éliminatoires De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis (DAO n° 01, 02, 03, 04, DC n°01 et 02). ;

caution de soumission, la catégorisation, le récépissé CDEC) », (DAO n° 01, 02, 03, 04, DC n°01 et 02).

DAO : (DAO n°01, 02, 03 et 004)

Les critères éliminatoires contenus dans la version anglaise de l'AAO sont de 15, tandis que dans sa version française et le RPAO, ils sont au nombre de 14

Du non-respect du format du fichier des offres pour la soumission en ligne (DAO n°01, 02, 03 et 004)

DAO : (DAO n°01, 02, 03 et 004)

Les soumissionnaires produiront le récépissé de dépôt des offres de catégorisation et l'attestation de catégorisation

DC n°001 et 002

-Les critères éliminatoires contenus dans la version anglaise de l'Avis de Consultation (AC) sont au nombre de 15, tandis que dans sa version française et dans le Règlement de la Consultation (RC), ils sont au nombre 16.
-Quant aux critères essentiels, ils sont au nombre de 08 dans la version française de l'AC et dans le RC, et de 06 dans le RC.
- l'attestation de catégorisation figure parmi les critères éliminatoires dans les 02 DC.

NB : les deux (02) critères ci-après ont été ajoutés :

- Absence de la charte d'intégrité signée et datée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée (DAO n° 01, 02, 03, 04, DC n°01 et 02).

DAO : (DAO n°01, 02, 03 et 004).

Le nombre de critères éliminatoires à considérer est de 14

SANS OBJET du fait de la soumission « *Hors ligne* », dans les DAO n°01, 02, 03 et 004.

DAO : (DAO n°01, 02, 03 et 004) : conformément au Communiqué n°0024/C/MINMAP/CAB/CT2 du 05 août 2025, les soumissionnaires produiront :

- Soit l'attestation de catégorisation ;
- Soit la Copie de la Décision rendant publique la classification dans une catégorie donnée.

DC n°001 et 002

Le nombre de critères éliminatoires à considérer est de 14.

Le nombre de critères essentiels à considérer est de 08.

L'attestation de catégorisation n'est plus un critère éliminatoire dans les 02 DC.

Ampliations:

- ✓ ARMP/CE/YDE
- ✓ PREFET/MAF
- ✓ DDMINMAP/MAF
- ✓ Président CPM
- ✓ Chrono/archives
- ✓ Affichage

Mfou, le **26 MARS 2028**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU



Francis Ngoumou
PLET - TQG / HE